

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 12 Mai 2021	<b>Séance du : Mardi 25 Mai 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-cinq mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<b>Votes : 41</b>	
Présents : 31	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault représentée par M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté M. Claude REVEL (Canet).

Absent(e)s : M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

## 12. Centre Aquatique du Clermontais – Approbation des tarifs 2021/2022

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver les tarifs d'accès au Centre aquatique du Clermontais pour l'année 2021/2022 selon les modalités suivantes :

### Activités Adultes

	Résident			Non résident		
	Annuel	Trimestriel	1 séance	Annuel	Trimestriel	1 séance
Aquabike	257€	97€	11€	292€	108€	12€
Activités autres que aquabike*	177€	64€	8€	200€	74€	9€

\*Aquatonic, aquadouce, aquagym, aquapalme, aquaphobie

### Activités Enfants

	Résident			Non résident		
	Annuel	Trimestriel	1 séance	Annuel	Trimestriel	1 séance
Aquafamily	148€	56€	6,50 €	164€	61€	7 €
Jardin aquatique						
Initiation Aquatique	138€	52 €	6 €	158€	57 €	6,50 €

Entrées tout public périodes normales d'activités

	Résident					Non résident				
	Entrée piscine		Carte 10 entrées		Abonnement annuel 1 an	Entrée piscine		Carte 10 entrées		Abonnement annuel 1 an
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit		Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	
Entrée animation	2€									
Enfant 3 à 16 ans	3€	2.5€	25€	20€	250€	3.7€	3.2€	32€	27€	300€
Carte estivale enfant (31 entrées)	50€	40€				55€	45€			
Pass'jeunes		2€		15€						
Adulte	4€	3.5€	35€	25€	300€	4.7€	4.2€	40€	30€	350€
Carte estivale adulte (31 entrées)	60€	50€				65€	55€			
Carte horaire 10 heures	25€					27€				
Carte horaire 20 heures	43€					46€				
Location Aquabike 40 mn	8 €					8.50 €				
Stage petites vacances	20 €									
Quinzaine aquatique estivale	35 €									
Pass famille 10 entrées	22€					28€				

Les tarifs spéciaux suivants s'appliquent à leur seul bénéficiaire et sur présentation d'un justificatif :

**Tarifs résidents** : s'appliquent aux résidents du territoire de la Communauté de communes du Clermontais,

**Tarif réduit adulte** : s'applique aux étudiants, personnels communautaires, personnels des communes membres de la Communauté de communes du Clermontais, pompiers, gendarmes, comités d'entreprises, chômeurs, groupe (10 personnes et +), séniors (60 ans et +), personnes porteuses d'un handicap, CNAS, COS, bénéficiaires du RSA, lycéens,

**Tarif réduit enfant** : concerne les enfants jusqu'à 16 ans,

La **Carte estivale** est en vente du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août 2021, sa date de validité court jusqu'au 30 septembre 2021.

Aucun remboursement et aucun échange ne sera consenti sur les différents titres.

**Dédommagement** : Tout incident technique ou sanitaire nécessitant l'évacuation des bassins, intervenant dans la 1/2 heures suivant l'entrée, pourra donner lieu à un dédommagement sur présentation du ticket d'entrée.

**Pass' famille** : Le système au profit des familles comprenait 2 cartes : une carte famille nombreuse 10 entrées adulte à 25 € et une carte famille nombreuse 10 entrées enfant à 20€.

Il avait été proposé de remplacer ces 2 cartes par un « pass' famille » dont le tarif était calculé comme suit :

Pour les résidents :

(Tarif 2 adultes 2.5 € + 3 enfants 2 €) x 10/5 = 22 € pour 10 entrées.

Pour les non-résidents :

(Tarif 2 adultes 3 € + 3 enfants 2 € 70) x 10/5 = 28.20 arrondi à 28 € pour 10 entrées.

Cela permet d'avoir une seule carte par famille.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

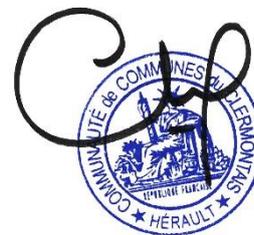
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les tarifs d'accès ci-dessus au Centre aquatique du Clermontais pour l'année 2021/2022.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents utiles à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.